

INSTRUCTIONS D'INSTALLATION

Lames et lattes solides

IMPORTANT : PROCÉDER À UNE INSPECTION VISUELLE DES PLANCHES AVANT L'INSTALLATION. UNE FOIS INSTALLÉE, LES PLANCHES SONT CONSIDÉRÉES COMME AYANT ÉTÉ ACCEPTÉE PAR L'INSTALLATEUR ET LE PROPRIÉTAIRE.

VEUILLEZ LIRE ENTIÈREMENT CES INSTRUCTIONS D'INSTALLATION
AVANT DE PROCÉDER À L'INSTALLATION

RESPONSABILITÉ DU PROPRIÉTAIRE / INSTALLATEUR

Le plancher est un produit de la nature, à la fois unique et d'une grande valeur esthétique, qui se caractérise par des variations distinctives dans le grain et la couleur. Ces variations naturelles du grain et de la couleur ne constituent pas des défauts mais font partie de la beauté naturelle et du caractère unique du plancher en bois franc. Ces variations qui lui sont inhérentes doivent au contraire être recherchées et utilisées pour améliorer sa beauté naturelle et son charme durable. Les planchers Goodfellow sont manufacturés conformément aux normes acceptées dans l'industrie, qui admettent au plus 5 % de défauts. Les défauts peuvent être naturels ou dus à la fabrication.

- L'installateur assume toute la responsabilité de l'inspection finale de la qualité du produit. Cette inspection de l'ensemble du plancher doit être effectuée avant l'installation. Avant d'installer le plancher, inspectez attentivement la qualité de sa surface, sa couleur ainsi que son fini. En étant raisonnablement sélectif, excluez ou recoupez les pièces ayant des défauts trop apparents, quelle qu'en soit la cause. Si le matériel n'est pas acceptable contactez immédiatement votre détaillant de planchers.
- Avant de commencer l'installation de tout produit de plancher, l'installateur doit déterminer si l'environnement du site de travail ainsi que le type et l'état du sous-plancher impliqué sont acceptables, et s'assurer qu'ils répondent ou dépassent les exigences requises stipulées dans les instructions d'installation de Goodfellow qui suivent. Goodfellow décline toute responsabilité en cas d'échec du travail résultant de ou associé à des sous-planchers inappropriés ou mal préparés ou à des déficiences de l'environnement du site de travail.
- Avant toute installation, l'installateur / propriétaire a la responsabilité de l'inspection finale de la classe, de la fabrication et de la qualité de la finition. L'installateur doit effectuer une sélection raisonnable et retirer ou couper toute pièce déficiente.
- L'utilisation de teinture, de pâte de bois ou de mastic en bâtonnet pour la correction des défauts pendant l'installation doit être acceptée comme une procédure normale.
- Si une pièce du plancher est douteuse quant à la classe, la fabrication ou qualité du fini, l'installateur ne doit pas l'utiliser.
- Au moment de la commande d'un plancher, un facteur de tolérance de 5 à 10 %, en fonction du plan d'implantation, doit être ajouté à la superficie réelle calculée pour l'installation (les installations diagonales peuvent exiger plus).

"L'INSTALLATION IMPLIQUE L'ACCEPTATION DU PRODUIT"

INSPECTION DU SITE DE TRAVAIL ET ACCLIMATATION

- Dans une construction neuve, le plancher doit être l'un des derniers articles installés. Tout travail impliquant de l'eau ou de l'humidité (Plomberie, plafond acoustique, galon sur joint de cloison sèche, etc.) doit être achevé avant l'installation du plancher de bois. Les systèmes de chauffage et d'air doivent être totalement fonctionnels afin de maintenir une température ambiante constante de 16 à 27° C (60 à 80° F) et une humidité relative constante de 40 à 55 %.
- Le plancher ne doit pas être livré tant que l'édifice n'est pas fermé et que les travaux de ciment, de plâtre, de peinture ainsi que d'autres matériaux ne sont pas complètement secs. Le béton et le plâtre doivent être secs et avoir au moins 60 à 90 jours. Contrôlez les sous-sols ainsi que le vide sanitaire pour vous assurer qu'ils soient secs et bien ventilés afin d'éviter les dommages causés par l'humidité.
- Pour une acclimatation adéquate, le plancher doit être sur le site de travail au moins 72 heures avant l'installation ou la période nécessaire pour rencontrer les conditions minimales requises d'humidité relative. Dans certains climats secs, l'acclimatation peut être inadéquate lorsque les boîtes sont fermées et scellées dû au manque d'air. Veuillez prendre les mesures nécessaires afin d'assurer une acclimatation adéquate, ce qui peut impliquer de retirer les plastiques couvrant les

boîtes ou d'ouvrir des boîtes et retirer les pellicules de plastique recouvrant le plancher si ils sont emballés de cette façon.
(Ne pas ouvrir seulement les bouts des boîtes car ceci peut endommager les lattes ou lames de plancher.)

- Manipuler avec précaution. Ne pas poser debout en appui sur les bouts. Ranger le plancher de dans un endroit sec, en veillant à laisser un espace d'aération d'au moins 4 pouces au-dessous et autour des boîtes.
- Ne pas entreposer en contact direct avec du béton, ni à proximité de murs extérieurs. Les boîtes doivent être placées dans la zone d'installation.
- Le site d'installation doit avoir une température ambiante constante de 16 à 27° C (60 à 80° F) et une humidité relative constante de 40 à 55 % pendant un minimum de 5 jours avant l'installation de tout plancher de bois franc Goodfellow.
- Note : Le niveau d'humidité du sous-plancher et plancher doit être vérifié avec une méthode appropriée. Lorsque l'acclimatation est adéquate, la différence entre le niveau d'humidité du sous-plancher et celui du plancher ne doit pas excéder 4% (2% pour lames de 5" de large et plus) en tenant compte des conditions de vie normales et l'équilibre de niveau d'humidité (EMC).

IMPORTANT :

Les planchers de bois massif de 3/4" sont destinés uniquement à une installation sur ou au-dessus du niveau du sol.
Les planchers de bois massif de 3/4" ne peuvent pas être installés au-dessus d'un système de chauffage radiant

OUTILS ET ACCESSOIRES REQUIS

- Cloueuse manuelle ou pneumatique
- Galon à mesurer
- Maillet
- Scie circulaire
- Scie à onglet ou scie circulaire à table
- Levier
- Mesureur d'humidité
- Balai
- Cordeau à craie et craie
- Marteau
- Équipement de sécurité (lunettes et masque)
- Couteau
- Chasse-clou

FIXATIONS 3/4"

- Cloueuse pneumatique pour plancher Primatch Modèle P250 avec clous en L ou en T de 2 po

Note : Utilisez uniquement une cloueuse à plancher qui engage le profil supérieur sur la languette à l'angle approprié. Assurez-vous que la cloueuse à plancher soit posée bien à plat sur la lame afin d'éviter les dommages sur les bords supérieurs. Le plateau en contact avec le plancher doit être lisse et sans aucune entaille ni éraflure. Nous suggérons également l'utilisation d'adaptateurs afin de prévenir tout dommage aux rebords.

Important : Réglez le compresseur d'air à 80 PSI (ou suivez les indications de réglage de pression suggérées par le fabricant). Ajustez la pression d'air afin que les agrafes soient correctement posées. Si les languettes sont endommagées, diminuez la pression d'air. Les languettes fendues ou cassées peuvent être la cause de craquements dans le plancher. Certains types de planchers en bois plus dur sont plus cassants et requièrent l'utilisation de clous avec tête en T ou en L. Des bruits occasionnels dans un plancher sont normaux et ne sont pas couverts par la garantie.

Important : Si vous devez retirer une agrafe clouée en biais, ne tirez pas directement sur la languette car cela pourrait endommager la surface de la lame. Sortez plutôt l'agrafe de la languette par le devant de la lame en dirigeant toute la pression de la tête du marteau vers le sous-plancher.

Important : Si vous devez retirer une agrafe clouée en biais, ne tirez pas directement sur la languette car cela pourrait endommager la surface de la lame. Sortez plutôt l'agrafe de la languette par le devant de la lame en dirigeant toute la pression de la tête du marteau vers le sous-plancher.

PRÉPARATION DU SOUS-PLANCHER

Types de sous-planchers approuvés : (SVP vous au guide NWFA pour guide complet des sous planchers approuvés)

- Contreplaqué T&G 3/4" (23/32") ou OSB de 3/4 po (23/32 po) sur solives espacées de 16" à 19,2" c/c. (Panneaux doivent être collé et cloué.)
- Contreplaqué 5/8" (19/32") ou OSB de 3/4 po (23/32 po) sur solives espacées jusqu'à 16" c/c.
- Dalle de béton avec système additionnel de chape et de dormants en bois approuvé (voir directives du NWFA).
- Plancher de bois (uniquement si installés au bon angle).
- Carrelage et vinyle résilient, seulement si installés sur des sous-planchers approuvés tel que décrit précédemment.

NOTE : Lorsque vous installez le contreplaqué approuvé, référez-vous aux instructions spécifiques du fabricant.

Les sous-planchers doivent être :

- PROPRES – Grattés ou sablés, balayés, exempts de cire, de graisse, de peinture ou d'huile ou de tout autre déchet.
- LISSE / PLAT – Moins de 1/8 de po sur 6 pi. Sablez les zones hautes ou les joints, remplissez les zones basses.
- STRUCTURELLEMENT SAINS – Clouez ou vissez toutes les zones qui bougent ou craquent.
- SECS – Le contenu d'humidité du sous-plancher idéal est de 8 à 10 % avant l'installation du plancher de bois et ne doit pas excéder 13 %
- Remplacez tout sous-plancher ou sous-couche endommagés.

Rappelez-vous que : Tous les tests d'humidité doivent avoir lieu avant que le bois ne se soit acclimaté pendant 72 heures et que les conditions requises pour le site de travail aient été satisfaites.

Substrats de bois : Faites des tests d'humidité du substrat de bois en utilisant un mesureur d'humidité calibré et dont le fabricant indique qu'il est approuvé pour les tests d'humidité du bois. Le taux d'humidité relevé ne doit pas excéder 13 % ni indiquer un résultat avec une différence de plus de 4 % par rapport au taux d'humidité des produits qui vont être installés (maximum 2% pour lames de 5" de large ou plus).

Dalles de béton (quel que soit le type de revêtement de sol) : Elles doivent avoir un contreplaqué d'au moins 3/4 po installé en système de chape / dormants avec un pare-vapeur en polyéthylène d'au moins 6 millièmes fixé à la dalle.

Le contenu d'humidité de tous les sous-planchers de béton doit être vérifié avant l'installation du plancher de bois franc. Le contenu d'humidité du sous-plancher de béton ne doit pas excéder 3 lb/100 pieds carrés d'émissions.

Voici des méthodes pour vérifier si le sous-plancher de béton est humide :

- Utilisez un mesureur d'humidité calibré approuvé pour la mesure préliminaire de l'humidité tel que le Delmhorst Moisture Meter Modèle G ou le Tramex Concrete Encounter.
- Suivez les instructions spécifiques de calibrage du fabricant.
- Effectuez un essai de polyfilm. Avec du ruban adhésif fixez au sol de petits carrés de polyfilm de 2' x 2' (Un sac à ordures ou une bâche de plastique feront l'affaire) à différents endroits sur le plancher.
- Attendez 24 - 48 heures, puis vérifiez s'il y a de la condensation sur la surface interne du sac ou du plastique ou si apparaît une tache plus foncée sur le sous-plancher de béton. L'un ou l'autre de ces signes indique la présence probable d'un excès d'humidité et exige obligatoirement que soit effectué un test au chlorure de calcium.
- Avant de déterminer le taux d'humidité, un test au chlorure de calcium et un test de pH doivent être effectués afin de déterminer les émissions d'humidité et d'alcalinité du sol en béton.
- Effectuez un test au chlorure de calcium en vous conformant aux instructions du fabricant. Le résultat maximum acceptable pour les émissions est de 3 lb/24 heures/1000 pieds carrés.
- Effectuez un test de pH en vous conformant aux instructions du fabricant. Un pH de 6 à 9 sur une échelle qui va de 1 à 14 est acceptable. Si les résultats du test dépassent ce chiffre, le béton doit être scellé avec un scellant approprié afin de réduire ces émissions au niveau recommandé par le fabricant.
- Le contenu d'humidité du bois ou du contreplaqué ne doit pas excéder 13 %.

Sous-plancher - Flottant : PRÉFÉRABLEMENT :

- Système de sous-plancher : 2 couches 1/2" (15/32", 11,9mm) Sous-couche de sous-plancher de contreplaqué CDX, (Exposition 1) feuilles de 4' x 8'. Système de sous-plancher MINIMUM : 2 couches 3/8" (10mm) Sous-couche de sous-plancher de contreplaqué CDX, (Exposition 1) feuilles de 4' x 8'.
- Mettez en place la première couche de contreplaqué parallèlement au mur sans attache. Le contreplaqué doit être installé avec un espace de 1/8" entre chaque feuille.
- Installez la seconde couche perpendiculairement ou en angle de 45 degrés de la première. Le contreplaqué doit être installé avec un espace de 1/8" entre chaque feuille. Un espace d'expansion minimum de 3/4" à toutes les obstructions verticales et lignes de mur.

- Brochez, vissez ou clouez la seconde couche à la première à intervalle de 12". À noter : Le pare-vapeur doit être installé en-dessous du sous-plancher.

PRÉPARATION DU SITE DE TRAVAIL

- Acclimitez le plancher pendant les 72 heures précédant l'installation.
- Vérifiez que la dénivellation du sous-plancher n'excède pas 3/16" sur 10' et que l'intégrité structurale de ce sous-plancher est préservée.
- Réparez si nécessaire.
- Coupez les chambranles de portes.
- Retirez toutes les plinthes, les quarts de rond et seuils de portes.
- Couvrez la surface propre, mur à mur, avec du papier feutre asphalté de 15 lb, en joignant les bords. L'utilisation de papier feutre est optionnelle et n'empêchera pas les craquements et ne permettra aucune réduction du bruit.

Étape 1 : ÉTABLIR UN POINT DE DÉPART

- Avant de commencer l'installation comme telle, préparez la bonne disposition du plancher en répartissant de manière égale les lattes longues et courtes sur l'ensemble de la surface, partout où le plancher doit être installé.

Rappelez-vous que : Le plancher doit être installé perpendiculairement aux solives de plancher et si possible dans le sens de la dimension la plus longue de la pièce.

- Utilisez les lames de plusieurs boîtes à la fois afin de bien mêler les couleurs. Aligned la première rangée de lames de manière à ce que vous ayez une ligne bien droite d'un bord de la pièce à l'autre.
- Tendez le cordeau à craie à la distance du mur souhaitée pour vous aider à aligner les lames.
- Les joints des bouts des lames ou des lattes de plancher doivent être décalés (au moins 6 po) afin d'obtenir la meilleure apparence possible une fois le plancher terminé. Important : Laissez au moins 3/4 po pour l'espace nécessaire à l'expansion (joint d'expansion) à toutes les surfaces verticales ou au moins à tous les endroits qui seront recouverts par les plinthes et les quarts-de-rond.

Étape 2 : INSTALLATION DU PLANCHER

Note : Toujours coller les extrémités des lattes larges (de 4" ou plus) avec une colle à bois PVA.

- Frapper le bout d'une lame de plancher avec un marteau abîmé la finition à l'oxyde d'aluminium. Toujours frapper sur la languette ou utiliser une cale de frappe.
- Alignez la première pièce le long du cordeau à craie. Le côté et le bout rainurés doivent être placés face au mur de départ. Percez des avant-trous et enfoncez des clous à tête perdue de 7D ou 8D ou des clous vrillés sur la face de la lame à chaque 12 po, à 1/2 po - 3/4 po du bord le plus proche du mur de départ et à 2 - 3 po des bouts, dans les veines les plus foncées du bois.
- Clouez la lame en biais sur la rive en enfonçant le même type de clous à 50° dans la languette de la première lame, en espaçant les clous à tous les 8 po - 10 po et à 2 po - 3 po des bouts. Ce procédé devra être répété pour chaque morceau de toute la première rangée.
- Une fois la première rangée terminée, noyez les clous de face avec un chasse-clou. Bouchez les trous qui ne seront pas couverts par la plinthe ou par le quart-de-rond avec du mastic de sol assorti à votre plancher préverni.

Note : Habituellement les premières rangées doivent être clouées en biais sur la rive à la main plutôt qu'avec une cloueuse, en raison de l'obstacle créé par le mur vertical. Lorsque l'espace le permet, une cloueuse pour fixations de 2 po avec un maillet approprié peut être utilisée pour simplifier et accélérer le processus de clouage.

- Installez chaque rangée de lames successive en clouant en biais sur la rive côté languette à chaque 8 po - 10 po à 2 po - 3 po des bouts de la lame. Décalez les bouts des lames d'au moins 6 po par rapport aux rangées adjacentes afin d'éviter de grouper les joints des bouts.
- En arrivant à la dernière rangée à installer, la lame doit être coupée dans le sens de la longueur de manière à laisser un espace de 3/4 po pour l'expansion. Les dernières rangées doivent toujours être fixées en clouant à 1/2 po - 3/4 po du bord arrière de la lame à chaque 12 po.
- Le même processus consistant à noyer les clous de face et à appliquer du mastic à plancher doit être répété (comme expliqué précédemment pour le mur de départ).
- Une fois l'installation terminée, assurez-vous que le joint d'expansion soit recouvert avec une moulure adéquate comme une plinthe ou un quart-de-rond.

COMPLÉTER LES TRAVAUX – TOUS LES TYPES D'INSTALLATION

Nettoyez le plancher avec un nettoyant à plancher de bois franc.

Installez les pièces de transition.

Inspectez le nouveau plancher installé pour déceler les fissures ou les petits espaces, et remplissez-les avec un mastic approprié de la couleur du bois.

Utilisez un contreplaqué ou un panneau dur lorsque vous devez déplacer des appareils électroménagers lourds ou des meubles lourds sur le plancher.

GUIDE D'ENTRETIEN

Votre plancher ajoutera une touche de chaleur et de beauté à votre demeure pendant de nombreuses années. En suivant quelques étapes simples d'entretien, vous aiderez à protéger votre investissement et à garder votre plancher comme neuf.

NETTOYAGE

- S'il vous arrive de renverser un liquide ou de faire une tache, absorbez aussitôt avec un chiffon humide. Pour les taches tenaces, comme des taches d'huile, de peinture, de crayon feutre, de rouge à lèvres, d'encre, de goudron ou des marques de cigarette, utilisez de l'acétone / dissolvant à ongles, puis essuyez avec un chiffon humide. Évitez toujours de laisser des liquides sécher sur votre plancher.
- Passez régulièrement l'aspirateur en utilisant l'accessoire pour aspirer les planchers et non la barre de battage, la vadrouille ou le balai, afin de minimiser l'accumulation de sable et de poussières abrasives qui pourraient abîmer votre plancher.
- Nettoyez le plancher régulièrement avec un nettoyant à plancher de bois spécialement conçu pour la finition de votre plancher.
- Pour nettoyer le plancher, n'utilisez jamais des nettoyants à l'huile, de la cire, du produit à polir ou des nettoyants ammoniacés ou abrasifs trop puissants, de la laine d'acier ou des poudres de décapage.
- Ne lavez pas et ne passez pas la vadrouille mouillée avec du savon, de l'eau, un détergent ménager à l'huile ou en poudre ou tout autre produit liquide de nettoyage. L'usage de tels produits pourrait provoquer le gonflement, le gauchissement, la délamination de votre plancher ou la séparation des lignes de joints et entraîner l'annulation de la garantie.
- N'utilisez aucun type de polisseuse.

PROTECTION

- Utilisez des carpettes et des tapis d'accueils de qualité dans les aires proches des portes d'entrée extérieures, afin d'éviter que la poussière, les grains de sable ou d'autres substances telles que l'huile, l'asphalte ou le goudron ne provoquent des traces sur votre plancher.
- Balayez, passez la vadrouille ou l'aspirateur régulièrement afin d'empêcher l'accumulation de poussière ou de sable qui pourraient rayer ou ternir la surface de votre plancher.
- Utilisez des protecteurs de plancher et de larges coussinets de feutre afin de minimiser les indentations ou les rayures provoquées par les objets lourds. Considérez que plus l'objet est lourd et plus le protecteur de plancher doit être large.
- N'utilisez pas de carpettes renforcées en caoutchouc ou en plastique car elles pourraient décolorer le plancher. Afin d'empêcher le glissement, utilisez une carquette approuvée avec une sous-couche en vinyle.
- Maintenez à l'intérieur un niveau d'humidité relative compris entre 40 et 55 % tout au long de l'année, afin de minimiser l'expansion et la contraction naturelles du bois.
- Évitez les entailles ou les coupures dans votre plancher provoquées par des objets tranchants. Bien que votre plancher de bois soit l'un des planchers les plus résistants à l'usure sur le marché, les objets tranchants ou pointus peuvent néanmoins l'abîmer.
- Ne marchez pas sur votre plancher avec des talons aiguilles, des chaussures de golf, des chaussures à pointes ou à crampons, qui pourraient provoquer des indentations dans votre plancher.
- Changez périodiquement les carpettes et les meubles de place afin que le plancher vieillisse de façon uniforme. L'exposition au soleil peut éclaircir ou foncer la teinte de différentes espèces de bois franc à des degrés variables.

- Utilisez un socle roulant lorsque vous devez déplacer des meubles ou des appareils domestiques lourds. Auparavant, posez une feuille de contreplaqué ou un panneau dur d'un quart de pouce pour protéger le plancher. N'essayez jamais de faire glisser ou de faire rouler des objets lourds sur le plancher.
- Assurez-vous que les griffes de vos animaux domestiques soient toujours bien coupées ou alors envisagez l'utilisation de « bottines » disponibles dans les magasins d'animaux domestiques.

GARANTIE LIMITÉE GOODFELLOW

Ce plancher est protégé par :

- Garantie à vie sur l'intégrité structurale
- Garantie de 25 ans contre l'usure du fini

Ces garanties, qui commencent à la date de l'achat, s'appliquent aux produits utilisés dans des applications résidentielles sèches. La garantie à vie s'applique pour aussi longtemps que l'acheteur initial est propriétaire et réside dans la demeure où le produit a été installé.

Ce que couvre la garantie limitée des planchers :

Garantie contre l'usure du fini – Goodfellow garantit à l'acheteur initial que la finition ne va pas s'écailler ni s'user complètement pendant la période de temps indiquée, à compter de la date d'achat.

Garantie à vie sur l'intégrité structurale – De plus, Goodfellow garantit que ces produits dans leur état manufacturé d'origine, sont exempts de tout défaut de matériau ou de fabrication y compris dans les dimensions et la classe.

Note : Un plancher est un produit naturel qui se dilate et se contracte au gré des changements de saison et de température. Même lorsqu'un plancher est correctement installé, il peut se produire une légère séparation des lames. Si des séparations se produisent, celles-ci ne sont pas couvertes par la présente garantie.

Ce que vous devez faire si l'un des problèmes listés ci-dessus se produit et que vous devez faire appel au service de garantie :

Vous (L'acheteur au détail initial) devez informer le revendeur autorisé Goodfellow chez qui l'achat a été initialement effectué de tout défaut, dans les 30 jours suivant la découverte du défaut mais dans la limite de la durée de la garantie limitée qui s'applique. Afin que votre réclamation puisse être prise en considération, vous (L'acheteur au détail initial) devez présenter à ce revendeur autorisé Goodfellow les articles qui suivent :

- Une preuve d'achat valide, sous forme de facture de vente ou de tout autre document établissant la preuve de l'achat
- Une description du problème et / ou une photographie / échantillon montrant clairement le problème lié à la garantie

Ce que Goodfellow fera en cas de réclamation dans le cadre de cette garantie limitée :

Si Goodfellow accepte une réclamation dans le cadre de cette garantie limitée, elle autorisera votre revendeur à vous fournir, sans frais, la quantité de lames présentant un défaut de fabrication ou à verser une compensation égale au coût d'achat des lamelles jugées défectueuses. Goodfellow n'assumera aucun frais de main d'œuvre ou d'installation. Dans le cas où la réclamation serait reliée à la finition du plancher, Goodfellow assumera les frais de matériel et de main d'œuvre engagés pour finir la totalité du plancher de la pièce ou des pièces pour laquelle une réclamation a été acceptée. La procédure décrite ci-dessus constitue la seule et unique façon d'effectuer une réclamation dans le cadre de cette garantie limitée.

La garantie limitée de tout produit de plancher de bois franc Goodfellow est sujette aux conditions suivantes :

- Cette garantie limitée est valable uniquement en Amérique du Nord et au Royaume-Uni. La garantie n'est pas transférable. Elle s'étend uniquement à l'acheteur au détail initial. Cette garantie limitée s'applique uniquement si la surface affectée est visible et couvre au moins 10 % de la surface de la pièce. Le plancher doit être installé conformément aux instructions et aux conseils d'installation du plancher.
- Cette garantie limitée ne s'appliquera pas aux dommages causés par les caractéristiques propres aux bois, qui sont donc spécifiquement exclues de cette garantie, telles que les stries minérales, les petits nœuds, les variations de grains, etc., qui sont des caractéristiques naturelles du bois et qui ne sont donc pas considérées comme des défauts. Il n'y a pas deux pièces de bois parfaitement identiques et des variations dans la couleur ou autres pourront se produire. Nous ne garantissons pas contre les variations naturelles ou la différence normale entre des échantillons de couleur ou des photographies et la couleur des planchers installés.

- Toute problématique qui sera visible uniquement sous un angle ou un éclairage particulier n'est pas considéré comme un défaut. Un défaut s'évalue par sa visibilité depuis une distance raisonnable, la hauteur d'un homme en position verticale
- Les indentations, les rayures ou les dommages causés par la négligence, l'humidité, les insectes, les animaux, les chaussures à talon aiguille ou à pointes, ou le fait de ne pas utiliser des tampons protecteurs sous les chaises à roulettes ou les autres meubles.
- Le non-respect des instructions d'installation écrites du fabricant, y compris les instructions pour la protection du plancher contre l'humidité du sous-plancher.
- L'humidité excessive ou inadéquate dans la zone d'utilisation. L'humidité relative dans la zone d'utilisation doit se situer dans une fourchette normale de 40 % - 55 %.
- Une protection ou un entretien inadéquat ou insuffisant.
- Les abus ou les mauvaises utilisations accidentelles. La garantie sera annulée si des désastres d'origine humaine ou naturelle, y compris les fuites ou les ruptures de la plomberie, le feu, les inondations, les tremblements de terre ou la stagnation d'eau se produisent pendant ou après l'installation.
- La modification impropre du produit manufacturé d'origine. Les modifications ou les réparations effectuées sur le produit d'origine du fabricant annuleront toutes les garanties.
- Les changements de couleur dus à l'exposition complète ou partielle à la lumière du soleil et aux intempéries.
- L'érable, le merbeau, le kempas, le tamarindo, le pin, le cerisier brésilien (jatoba) ainsi que d'autres essences peuvent prendre une coloration plus foncée en raison de l'exposition à la lumière. Il s'agit là d'un phénomène naturel qui n'est pas couvert par la présente garantie.
- Les ruptures dues à des changements structuraux du sous-plancher, à l'affaissement de l'édifice ou à des sous-planchers dont la surface serait inégale ou qui n'auraient pas été correctement nivelés.
- La présente garantie ne couvre pas le retrait ou le remplacement des placards, des appareils ménagers, des meubles ou de toute autre installation fixe.
- La diminution du lustre n'est pas considérée comme une usure.
- Le transport.
- Tous les planchers doivent être installés dans un environnement où l'humidité relative se situe entre 40% et 55% pour prévenir certains problèmes (gonflements, fissures, etc.) non couverts par la garantie. L'installation d'un humidificateur et/ou d'un déshumidificateur peut s'avérer nécessaire.

Veillez noter que :

Goodfellow ne concède à aucune personne ou entité l'autorité de créer pour elle une obligation ou responsabilité quelle qu'elle soit en relation avec le plancher Goodfellow. Goodfellow ne sera pas responsable vis-à-vis du client ou de toute autre personne pour tous les dommages accidentels, spéciaux ou consécutifs, survenus en raison de l'inobservation de cette garantie limitée ou de toute autre garantie limitée tacite (à l'exclusion de la garantie marchande). Certains états ou province n'autorisent pas les exclusions ou les limitations pour dommages accidentels ou consécutifs, dans ce cas les limitations ou exclusions mentionnées ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à l'acheteur. Cette garantie donne au client des droits légaux spécifiques, ces droits peuvent varier selon l'état ou la province.

Pour plus d'information, veuillez consulter le www.goodfellowinc.com

IMPORTANT: PROCEDER À UNE INSPECTION VISUELLE DES PLANCHES AVANT L'INSTALLATION. UNE FOIS INSTALLÉE, LES PLANCHES SONT CONSIDÉRÉES COMME AYANT ÉTÉ ACCEPTÉE PAR L'INSTALLATEUR ET LE PROPRIÉTAIRE.